EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-57

Séance du 24 avril 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle polyvalente d'Aviernoz, sise 136 route de l'Anglettaz – Aviernoz – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 19 - Pouvoirs : 3 - Votants : 22

OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Présents : ALAIS I. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – FUMEX A. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à I. ALAIS) – DITTA E. – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – ODORICO L. (pouvoir à C. ANSELME)

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : DAUBERCIES M-C.

Entendu l'exposé des modifications suivant :

Considérant plusieurs erreurs de retranscription et de classement constatées sur le tableau des subventions présentées lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023, il convient de soumettre à nouveau l'attribution des subventions au Conseil municipal *(annexe – subventions 2023 aux associations)*.

Entendu le rappel suivant :

Les associations de la Commune de Fillière et certaines associations extérieures ont adressé ces dernières semaines leurs dossiers de demande de subvention pour l'année 2023.

Après recueil et traitement des dossiers, la commission vie associative, culture et sports s'est réunie pour étudier chaque demande et soumettre certains arbitrages au bureau municipal au regard du budget fixé. Les montants attribués sont détaillés dans le tableau ci-joint

Pour rappel, l'attribution ou non d'une aide financière et la détermination de son montant, sont établies au regard de critères objectifs tels que :

- L'intérêt public local de l'activité de l'association (social – culturel – éducatif – sportif…)
- L'engagement de l'association dans la vie locale (manifestations – promotion du territoire)
- L'adhésion des mineurs à l'association
- La promotion de la formation et l'emploi
- Le volume d'activité global de l'association
- La remise d'un dossier de demande de subvention contenant l'objet de la demande, les statuts de l'association, son budget pour l'année N+1, son compte de résultats pour l'année N-1.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations du territoire communal et au-delà au titre de l'année 2023,

Considérant l'étude préalable de ces demandes et les propositions émises par la commission Sport et Vie Associative,

Considérant les propositions retenues par le bureau municipal et présentées en séance par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 voix) *étant précisé que Mesdames Catherine MERCIER-GUYON, Christelle ALESINA (procuration) et que Messieurs Jean-Yves RUBIN-DELANCHY, Jean-Charles MAXENTI et Claude JACOB ne prennent pas part au vote,*

- **PORTE** abrogation de la délibération n°2023-38 ;
- **APPROUVE** l'attribution des subventions 2023 aux associations, selon les montants présentés dans le tableau joint à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,
- **ET AUTORISE** Monsieur le maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-Claude DAUBERCIES

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 05 MAI 2023
Publication le : 10 MAI 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Le Maire
Christian ANSELME

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Conseil municipal du 24 avril 2023 - Annexe point 17

DEMANDES DE SUBVENTION 2023 ASSOCIATIONS FILLIERE				
association	siège	montant perçu 2022	montant sollicité 2023	Propositions commission SVA retenues par BM
associations sportives				
Ski Club Evires	Evires	2 500 €	2 500 €	2 500,00 €
Asso sportive Av/les O	Les Ollières	2 000 €	2 500 €	2 500,00 €
Football Club de la Fillière	TG	2 500 €	7 000 €	3 000,00 €
AS Evires	Evires	2 800 €	2 800 €	2 650,00 €
Tennis Club de Thorens	TG	3 000 €	3 000 €	2 800,00 €
Golf du Belvédère	SMB	1 000 €	1 100 €	1 000,00 €
Club Nordic des Glières	Fillière	6 000 €	10 000 €	5 000,00 €
Glières Organisation	Fillière	600 €	600 €	600,00 €
Marche en Fillière	TG	500 €	800 €	650,00 €
associations patriotiques / solidarité				
UNC 74 Thorens	TG	370 €	370 €	300,00 €
UNC 74 Evires	Evires	0 €	300 €	300,00 €
UNC 74 Parmelan	Villaz	200 €	300 €	300,00 €
APRCAL	TG	0 €	non chiffré	- €
associations festivités / évènementiel				
Thorens Fêtes	TG	5 000 €	6 000 €	2 275,00 €
Saint Martin Loisirs	SMB	7 500 €	10 000 €	7 925,00 €
Lou Foleru	Evires	5 000 €	6 000 €	3 050,00 €
associations culturelles / loisirs				
MJC Fillière	TG	21 300 €	31 900 €	21 000,00 €
Compagnie les InFiLtrés	Aviernoz		1 000 €	600,00 €
AFR	SMB	1 600 €	2 000 €	2 000,00 €
JPEG Photoclub	SMB	500 €	1 000 €	300,00 €
L'apprenti sage	Evires		1 200 €	- €
Amicale des Sallots	Aviernoz	800 €	4 000 €	900,00 €
SHPF Soc d'Hist du Pays de Fillière	TG		3 000 €	600,00 €
Amicale Philatélique des pays de Fillière	TG		1 000 €	300,00 €
Avenir Musical des Glières	TG	2 500 €	3 000 €	2 500,00 €
associations USEP				
USEP SMB mat 5 classes	SMB	400 €	100€/classe	500,00 €
USEP EE des Ollières 3 classes	les Ollières	300 €	100€/classe	300,00 €
USEP Aviernoz 4 classes	Aviernoz	300 €	100€/classe	400,00 €
USEP TG 7 classes	TG	700 €	100€/classe	700,00 €
associations environnement / jumelage / sociales /autres				
Club de l'amitié	TG		300 €	300,00 €
Les Grisons d'Evires	Evires	0 €	non chiffré	300,00 €
Club des Ainés	Les Ollières		300 €	300,00 €
TOTAL propositions associations Fillière				65 850,00 €
DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS EX CCPF + EXTERIEUR				
associations sportives				
Fillière Grimpe	Groisy	1 400 €	1 500 €	1 400,00 €
Handball-club de Fillière	Groisy	4 000 €	8 500 €	4 000,00 €
AS du collège du Parmelan	Groisy	600 €	620 €	600,00 €
USEP secteur parmelan	les Villards/Th		500 €	- €
Rugby Club de FillièreRCF	Groisy	1 000 €	2 000 €	1 000,00 €
CAF la Roche / Bonneville	La Roche/Foron	300 €	300 €	- €

les Volants de la Fillière	Groisy	1 000 €	1 000 €	850,00 €
associations culturelles				
Livr'Evasion	Fillière	500 €	1 000 €	850,00 €
autre				
Collège Groisy	Groisy	3 740 €	3 530 €	3 530,00 €
Animatou	Cruseilles	600 €	1 000 €	600,00 €
TOTAL propositions asso ex CCPF + extérieur				12 830,00 €
DEMANDES DE SUBVENTION 2020 ASSOCIATIONS HORS FILLIERE				
association	siège	montant sollicité		
ALMA 74	Cran-Gevrier			200,00 €
Comité Départemental Handi sport 74	Bonneville			200,00 €
France Adopt 74	Annecy			200,00 €
TOTAL				600,00 €
souvenir français (TG - A - E - les O)	attribution annuelle			550,00 €
souvenir français SMB	attribution annuelle			
association foncière pastorale	attribution annuelle			305,00 €
TOTAL				**80 135,00 €**